

AVIS PUBLIC | ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 335 VISANT À INTERDIRE LES USAGES INDUSTRIELS SUR CERTAINS LOTS VISÉS LE LONG DU BOULEVARD MONSEIGNEUR-LANGLOIS

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière, aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le « Règlement de contrôle intérimaire numéro 335 visant à interdire les usages industriels sur certains lots visés le long du boulevard Monseigneur-Langlois » est entré en vigueur le 16 juillet 2026, suivant la réception d'un avis ministériel favorable.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section « Documentation et règlements » du site Internet de la MRC (www.mrcbhs.ca). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Donné à Beauharnois, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six (2026).

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

(Document original signé)

Linda Phaneuf, urb.